



REGLEMENT DU JEU DE NOEL 2022 « Calendrier de l'Avent »

ARTICLE 1 : société organisatrice

L'Office de commerce Cœur de Lozère, situé 11 place de la république 48000 Mende organise un jeu du 1 au 24 Décembre 2022 inclus, un jeu intitulé "Le Calendrier de l'Avent des commerçants"

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de L'Office de commerce Cœur de Lozère ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, il faut :

- Effectuer un achat chez l'un des commerçants participant (liste complète en Annexe)
- Compléter un bulletin de jeu remis par le commerçant
- Agrafier au bulletin de jeu le ticket de caisse comme preuve d'achat et venir le déposer chaque jour avant 17h à l'Office de Commerce, 11 Place de la République, dans l'urne prévue à cet effet.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, avec un ticket de caisse dont les dates d'achat ne correspondent pas à la période de jeu et déposé après la date limite, sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Le nombre de participations au jeu n'est pas limité. Cependant, une personne (même nom et prénom et même adresse), ne peut gagner qu'un seul lot sur la durée du jeu. Si une même

personne est tirée au sort une seconde fois, il sera procédé, la seconde fois, à un nouveau tirage au sort.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : Dotations

4.1 : Les lots mis en jeu sont gardés secrets pour le bon fonctionnement du jeu.

L'ensemble des lots représente 67 produits, pour une valeur globale de 50135 €

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : détermination des gagnants :

- *Les gagnants :*

Les gagnants sont désignés par un tirage au sort effectué chaque soir à 17h15 par l'Office de Commerce, à l'exception des dimanche 4, 11 et 18 décembre qui seront tirés au sort le lundi matin.

Les gagnants seront annoncés dès le lendemain sur la page Facebook et le compte Instagram de l'Office de Commerce et affichés à l'Office de Commerce.

Ils seront contactés par mail ou téléphone pour les inviter à venir retirer leur lot.

Article 6 : Remise des lots :

Pour l'ensemble des lots :

Les lots non réclamés dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la société organisatrice.

Les lots sont à retirer à l'office de Commerce dès le lendemain du tirage au sort.

Le gagnant doit présenter une pièce d'identité pour récupérer son lot.

Article 7. Dépôt légal

Le règlement complet de l'opération est disponible au bureau de l'Office de Commerce, 11 place de la république, 48000 Mende et sur son site www.commerces-mende.fr
Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site de l'Office de Commerce.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier avant la date de clôture du jeu à l'adresse de l'Office de Commerce Cœur de Lozère. Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Article 8. Utilisation

Seuls, les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne qui contreviendrait ou tenterait de contrevénir à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Participer à cette opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Article 9. Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation, sans réserve, du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs trancheront, impartialement, tout litige relatif cette opération et à son règlement.

Article 10. Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs.

Article 11. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès ou de rectification doit être adressée aux organisateurs.

LISTE DES COMMERÇANTS PARTICIPANTS :

AB Chasseur
Alex Mode et Conseils
À l'essentiel coiffure
Ambiance et styles
Bébé 9
Bienvenue chez les niños
Bijouterie Boucharenc
Bijouterie Nurit
Boucherie Pansier
Boulangerie Colomb
But
By Topaze
Cerise Tattoo studio
Charbonnel Motos
Charmende
Chaussures Delmas
Coeur de fleurs
Comme les grands
Délices Lamarque
Divine Quintessence
Eco-Cash
Élégance ISPORT
Espace Revêtements
Frou Frou
Grain de malice
Heima
Institut esprit beauté
Intersport
Irish pub
Jeff de Bruges
Kyubeek
L'atelier beauté
Le bazar de Willoey
l'Echappée Belle
Le salon
L'Instant Douce'Heure
LOZ'Phone
Marilou Bijoux
Marionnaud
Mr Bricolage
Mu & ses pots
Nouvel hair
Optic 2000
Orchestra
Perles Mystik
Picard
Place aux hommes
Pluriel
Soto Photos
Suzette & Thé Ô
Topaze
Version Fille
Vêtements Salvestri
Yves Rocher
Zélie M
Zen Beauté